

PARLEMENT WALLON

SESSION 2025-2026

13 JUILLET 2026

PÉTITION

relative à la situation des taxis de rue *

RAPPORT

présenté au nom de la Commission de l'aménagement du territoire,
de la mobilité et des pouvoirs locaux

par

M. J.-P. Bastin

SOMMAIRE

I. Résumé.....	3
II. Procédure	3
III. Échange de vues.....	3
IV. Conclusions.....	4
V. Rapport.....	4
VI. Annexe	5

Pour compléter son information, le lecteur peut consulter le compte rendu intégral qui fait foi quant au contenu des interventions ainsi que les enregistrements audiovisuels de la réunion qui sont découpés en podcasts. Ils sont consultables via le lien suivant : <https://parlwal.be/4wKtt3O>.

Mesdames,

Messieurs,

Votre Commission de l'aménagement du territoire, de la mobilité et des pouvoirs locaux s'est réunie afin d'examiner la pétition relative à la situation des taxis de rue.

I. RÉSUMÉ

La pétition (annexe) déposée par M. Mbenti vise à attirer l'attention du Gouvernement wallon sur la paralysie du secteur des taxis de rue depuis l'entrée en vigueur du décret du 28 septembre 2023 relatif aux services de transport rémunéré de personnes par route au moyen de véhicules de petite capacité.

Après avoir pris connaissance de la pétition, la Commission a adopté, à l'unanimité des membres, les conclusions suivantes :

Considérant que la pétition n'a recueilli qu'une signature au regard de l'article 127.6 du Règlement du Parlement de Wallonie.

La Commission a décidé de clore l'examen de la pétition.

II. PROCÉDURE

En date du 15 décembre 2025, M. Mbenti a introduit une pétition sur le site web du Parlement de Wallonie en application du droit ouvert par l'article 127 du Règlement.

La pétition a été clôturée le 15 juin 2026 et a recueilli 1 signature.

Elle a été communiquée en séance plénière et envoyée en Commission de l'aménagement du territoire, de la mobilité et des pouvoirs locaux le 17 juin 2026.

Elle a été examinée lors de la réunion de la Commission du 13 juillet 2026, date à laquelle les conclusions ont été adoptées par la Commission.

Ont participé aux travaux : M. J.-P. Bastin (Rapporteur), Mme Cassart-Mailleux, MM. Crampont, Daye (Président), Dewez, Mmes Fafchamps (Art. 47.3), Hanus, MM. Lefèbre, Mugemangango, Soupart (Art. 47.3).

Ont assisté aux travaux : M. Hazée.
M. Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux.

III. ÉCHANGE DE VUES

M. le Président constate l'absence de demande de prise de parole et donne lecture d'une proposition de conclusions.

IV. CONCLUSIONS

La Commission de l'aménagement du territoire, de la mobilité et des pouvoirs locaux a pris connaissance de la pétition déposée par M. Mbenti relative à la situation des taxis de rue.

La Commission a adopté, à l'unanimité des membres, les conclusions suivantes :

Considérant que la pétition n'a recueilli qu'une signature au regard de l'article 127.6 du Règlement du Parlement de Wallonie.

La Commission a décidé de clore l'examen de la pétition.

V. RAPPORT

À l'unanimité des membres, il est décidé de faire confiance au président et au rapporteur pour l'élaboration du rapport.

Le Rapporteur,
J.-P. BASTIN

Le Président,
M. DAYE



PÉTITION
REÇUE EN APPLICATION DE L'ARTICLE 127 DU RÈGLEMENT

Concerne : Pétition relative à la situation des taxis de rue

Nous sommes bloqués depuis la sortie du décret taxis wallon qui voit le secteur taxis de rue en arrêt car le cadre n'est pas adapté.

Nous voulons être entendu et en tant que représentant du secteur taxis de rue. Nous voudrions attirer l'attention du Gouvernement wallon.

Pétition reçue le : 15/12/2025

Auteur : MBENTI Jean-Paul

